

ACTIONS AU NIVEAU DE L'AEROPORT CIVIL

Etat au 31 décembre 2013

L'ADMINISTRATION	
EXIGENCES :	RESULTATS:
Validation du règlement de l'Aéroport de Sion par l'OFAC. Des directives ont été éditées sur la base du règlement qui est appliqué actuellement.	La validation n'est toujours pas effective.

LES NUISANCES	
EXIGENCES :	RESULTATS :
Les GPU sont en fonction sur les emplacements Nord et Sud de l'Aéroport. Dès l'immobilisation des avions après atterrissage, les APU sont déclenchés. Lors de la préparation au décollage, les GPU sont obligatoires; les <u>APU</u> ne sont tolérés que pour les avions qui doivent le faire pour des raisons techniques, mais au <u>maximum 15 minutes</u> .	Si les GPU sont utilisés correctement côté NORD de l'Aéroport, ils ne le sont que sporadiquement côté SUD. M. Karrer s'engage à faire respecter ce processus. Les bâtiments GRELY sis au SUD sont équipés de plusieurs GPU, tous les 25 mètres.
Stationnement des hélico et construction d'un mur anti- bruit derrière le hangar hélicoptères sulfatage (Nord-Ouest de l'Aéroport)	La mise à l'enquête est en <u>standby</u> ; le Canton s'oppose au dossier et demande des explications complémentaires.
Les hélicoptères de la compagnie Eagle n'ont plus de place de stationnement depuis le 01.01.2013. L'Aras ne veut pas d'engorgement « hélicoptères » au NORD de l'aéroport.	Les hélicoptères de la compagnie EAGLE se trouvent stationnés au SUD devant les hangars GRELY . Les 4 places de parking hélicoptères seront déplacées à l'EST près de la Maison du Sauvetage.
Présence des avions à réaction civils Hunter et Venom.	En cours de discussion.
Respect des horaires et des conditions de vol par les hélicoptères (sulfatage, vols stationnaires, ...)	L'OFAC a pris position sur la demande de l'Aras concernant les décollages avant 06h00 depuis des sites sauvages tel Bieudron; la problématique est en cours de traitement. Les parties ne sont pas d'accord sur le terme « début du travail ». Est-ce la mise en route des rotors ou le début du sulfatage sur le site ?
Réduction des horaires de vol pour les avions de voltige	La modification du règlement sera traitée après de l'homologation du règlement de l'Aéroport. Les avions font leurs manœuvres au-dessus du secteur Riddes- Saxon.

LES AMENAGEMENTS

EXIGENCES :	RESULTATS :
Construction de hangars sur la zone des Champs-Neufs :	Les plans ont été mis à l'enquête et la hauteur des parois en verre entre les bâtiments sera identique à celle des bâtiments tel que demandé par l'Aras. Une voie de roulage est prévue devant les hangars. L'aviation légère sera séparée de l'aviation commerciale.
Construction de hangars sur la parcelle Antonini au sud de l'aéroport par Hangars GRELY SA	Les travaux sont terminés; les exigences en terme de GPU au sol et aménagement des bâtiments posées par l'Aras sont respectées.
Construction d'un hangar et d'un atelier – remplacement des halls en bois utilisés actuellement par Air Glaciers	La construction de nouveaux bâtiments Air Glaciers a commencé; le village bois sera ensuite démolit et le tarmac modifié avec l'installation de 2 GPU électriques dans le tarmac.
Ré- aménagement du mur anti- bruit NORD derrière les aires de stationnement. Les réacteurs de certains types d'avions placés en Noise Out sont nettement au-dessus du mur.	Les prolongement et rehaussement du mur anti – bruit actuel NORD sont en standby et seront effectués dès la fin de la construction halle Air Glaciers ci-dessus.
Approche par satellite pour les avions de type Airbus A320	Validation pratique; reste la validation administrative et la recherche de compagnies charters intéressées.

CE QUE NOUS AVONS OBTENU en 2013

EXIGENCES :	RESULTATS :
Respect des routes de vol (entrées/sorties) par les hélicoptères	Entrées par le NORD se fait vers le SUD avec 2 traversées de piste pour aller stationner. Direction de l'Aéroport et Skyguide ont écrit des prescriptions sur les routes de vol hélicoptères. Mise en place : jj.mm. à fixer
Consultation systématique des dossiers d'aménagement	2 séances avec la Commission de l'Aéroport